



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2010

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

Concours externe et C.A.F.E.P

Section ARTS APPLIQUES

**Rapport de jury présenté par madame Françoise CŒUR
Inspectrice générale de l'éducation nationale
Présidente de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury**

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves & Programme du concours 2010	3
Composition du jury 2010	5
Résultats de la session 2010 du concours	7
Présentation générale	8
Épreuves d'admissibilité 2010	
Epreuve de culture artistique	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	18
Epreuve écrite et graphique	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	21
Épreuves d'admission 2010	
Projet d'art appliqué	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	27
Présentation et soutenance du projet	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	32
Epreuve sur dossier	
Définition de l'épreuve, rapport du jury	35
Informations concernant le concours session 2011	39
Indications relatives à la constitution du dossier de l'épreuve sur dossier	40
Annexes :	
Sujets de la session 2010	41
sujet de culture artistique	
sujet de l'épreuve écrite & graphique	
Sujet de projet d'art appliqué	

NATURE DES ÉPREUVES *

Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992,
modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<p>Épreuves d'admissibilité</p> <p>1 – Épreuve de culture artistique (a)</p> <p>2 – Épreuve écrite et graphique A partir d'une programmation imposée, analyse commentée et traduction graphique et chromatique d'éléments réels ou figurés à des fins d'application dans l'un des domaines suivants des arts appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> . cadre de vie, . objet artisanal et industriel, . vêtement et accessoire, . communication visuelle. 	<p>4 h</p> <p>6 h</p>	<p>2</p> <p>3</p>
<p>Épreuves d'admission</p> <p>1 – Projet d'art appliqué : Proposition(s) de résolution de problème (s) relevant d'un domaine des arts appliqués (b)</p> <p>2 – Présentation et soutenance du projet (Aspects fonctionnel, esthétique et technologique), suivies de la présentation par le candidat d'un dossier de recherches personnelles.</p> <p>3 – Épreuve sur dossier (c) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . exposé . entretien . durée de la préparation 	<p>16 h</p> <p>1 h</p> <p>45 min.</p> <p>15 min. max. 30 min. max. 1 h</p>	<p>4</p> <p>2</p> <p>3</p>

* Pour chaque épreuve la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury.

(a) : A partir d'un programme publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

(b) : Le sujet de l'épreuve peut être commun aux concours externe et interne

(c) : Cette épreuve comporte, dans la discipline ou la spécialité, un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de son expérience professionnelle et exploite dans l'enseignement. Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au lycée professionnel,
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle ci aux autres disciplines,
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication
- .- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré et notamment d'un lycée professionnel.

Programme de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la session 2010 :

Programme 2009 reconduit :

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du grand siècle.**
- **Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au xx^e siècle.**

Les éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif ci-dessus ont été publiés au BO spécial n°6 du 25 juin 2009, pages 187, 188 & 189.

Pour information :

Dans le cadre des nouveaux concours session 2011, il n'y a plus de programme limitatif pour les concours EXTERNES CAPET et CAPLP Arts Appliqués.

Les candidats sont invités à lire avec attention les informations sur les nouveaux concours page 15 et 16 ainsi qu'à la fin des rapports des jurys concernant les épreuves orales.

COMPOSITION DU JURY

(Arrêté du 24 février 2010)

Mme Gisèle COUPERT Présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CRÉTEIL
Mme Isabelle BASQUIN Vice Présidente	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de VERSAILLES
M. Christian TORREIMONEIL Vice Président	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de MONTPELLIER
M. Dominique BOISSEL Secrétaire général	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'AIX- MARSEILLE
Mme Gabrielle ANDRIÈS	Professeur de lycée technologique, Académie de CRÉTEIL
Mme Sophie-Adelaïde AUSTRUY	Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER
Mme Stéphanie BAGARILA	Professeur de lycée professionnel, Académie de LILLE
Mme Sarah BAUDUIN	Professeur de lycée professionnel, Académie de LILLE
M. Olivier BAYLE	Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE
M. Stéphane BILLARD	Professeur de lycée professionnel, Académie de PARIS
M. Jean BOREL	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de CRÉTEIL
M. Etienne BOULARD	Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE
M. Nicolas CAILLEAU	Professeur de lycée professionnel, Académie de VERSAILLES
M. Michel CARNET	Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE
M. Alain CARTAU	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de TOULOUSE
Mme. Sylvie CARON-PARIAUD	Professeur de lycée professionnel Académie de MARSEILLE
Mme. Corinne CHOUKROUN	Professeur de lycée professionnel, Académie de DIJON
M. Jean Pierre CORDAT	Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER
Mme Laurence CRISEAU	Professeur de lycée professionnel, Académie de LILLE
Mme. Sandrine FERREIRA	Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE
M. Philippe GANNE	Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMIENS
Mme. Halima GUERROUMI	Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL
Mme Laetitia LAMBOT	Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER
Mme Josée Anne LANNES	Professeur de lycée professionnel, Académie d'AIX-MARSEILLE
M. André LEFÈVRE	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'AMIENS
Mme Tina LUCAS	Professeur de lycée professionnel, Académie de REIMS
Mme Aurore MAGNIN	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de LYON
Mme. Julie MAIBACH	Professeur de lycée technologique, Académie de REIMS
Mme Dominique MASSABUAU	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de RENNES
Mme. Sandra MONTABORD	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de NANCY-METZ
M. Lionel MONNIER	Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMIENS
M. Alain NICAISE	Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON
M. Christian PAILLET	Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER
M. Fabrice PALAZI	Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE
M. Sébastien PAROUTY	Professeur de lycée professionnel, Académie de LIMOGES

M. Lise PEIFFER	Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE
M. Charly PENAUD	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de CLERMONT- FERRAND
M. Patrick PERRIER	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de LILLE
Mme. Sophie QUENTIN-DREYFUS	Professeur de lycée professionnel, Académie d'ORLÉANS - TOURS
Mme. Pascale RECORDA	Professeur de lycée technologique, Académie de REIMS
Mme. Rachel SANCHEZ	Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMENS
Mme. Cécile SINGH	Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER
Mme. Sophie TINLAND	Professeur de lycée technologique, Académie de LYON
M. Bruno TSCHAMSER	Professeur de lycée technologique, Académie d' AIX- MARSEILLE

RÉSULTATS DE LA SESSION 2010 DU CONCOURS

Nombre de postes offerts au concours du CAPLP externe	50
Nombre de postes offerts au concours du CAFEP - PLP externe	4
Nombre de candidats inscrits au concours du CAPLP externe	430
Nombre de candidats inscrits au concours du CAFEP - PLP externe	71

• Admissibilité.

Nombre de candidats au concours du CAPLP externe ayant composé	234
Nombre de candidats au concours du CAFEP - PLP externe ayant composé	36
Nombre de candidats admissibles au concours du CAPLP externe	111
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - PLP externe	10

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé est de :

- 7,05 au CAPLP et 5,49 au CAFEP - PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles est de :

- 10,35 au CAPLP ; 9,44 au CAFEP

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 : de 18,40 au CAPLP et de 12 au CAFEP PLP.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 : de 0,50 au CAPLP et de 0,55 au CAFEP PLP.

• Admission

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPLP externe ayant composé	87
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - PLP externe ayant composé	7
Nombre de candidats admis au concours du CAPLP externe	50
Nombre de candidats admis au concours du CAFEP - PLP externe	4

Les notes globales sur 20 à l'issue du concours vont de 6,11 à 18,71 au CAPLP et de 6,29 à 11,04 au CAFEP.

La moyenne générale sur 20 obtenue au total par les candidats ayant composé est de :

- 9,74 au CAPLP et 08,14 au CAFEP.

La moyenne générale sur 20 obtenue au total par les candidats admis est de :

- 11,87 au CAPLP et 9,25 au CAFEP.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LES CANDIDATS

Il faut constater une stabilité de postes offerts au concours pour le public comme pour le privé par rapport à la précédente session. Cette année 50 postes étaient à nouveau offerts pour le public et 4 postes pour le privé. Relative stabilité observable depuis 2006. L'effectif des inscrits est stable pour le public, comme pour le privé. Public : il passe de 432 en 2009 à 430 en 2010. Pour le privé il était de 73 en 2009 pour 71 à cette session.

Les taux respectifs de participation effective aux épreuves affichent :

Pour le public, 430 inscrits pour 234 candidats qui persévèrent ; pour le privé, 71 inscrits pour 36 candidats qui composent. On note une érosion d'une moitié de candidats cette année pour le public comme pour le privé.

L'origine géographique :

À cette session 23 académies fournissent des inscriptions pour le public, celles de l'Île de France en plus grande proportion, suivies de près par les académies d'Aix-Marseille - Lille-Montpellier-Nancy-Metz- Toulouse- Amiens - ainsi qu'une présence importante des DOM-TOM avec des candidats présents aux épreuves d'admissibilité (17 pour la Réunion – 8 pour la Martinique – 5 de la Guadeloupe – 7 de Guyane – 1 candidat pour Mayotte et 1 pour la Nouvelle Calédonie).

Pour le privé, 24 académies sont représentées avec une participation effective plus importante cette année de Lille – Aix-Marseille – Clermont-Ferrand – Rennes (entre 11 et 7 candidats), les autres académies affichant entre 1 et 6 candidats. 9 candidats représentaient (Île de France).

Pour le public comme pour le privé, nous observons un faible taux d'abandon par rapport à la précédente session. Certains candidats ont quitté les épreuves pour avoir réussi à d'autres concours, ce dont nous les félicitons.

Le taux de représentation féminine :

Entre inscription et présence, il est cette année sensiblement égal à 61% pour le public, de 50% pour le privé, Dans le public comme dans le privé le taux de réussite des femmes est supérieur à celui des hommes.

Le taux de représentation masculine :

Entre inscription et présence la représentation est de 50% dans le public comme dans le privé. Un tiers se révèle entre candidats présents et candidats admissibles.

Les âges :

L'année de naissance varie peu entre inscription et présence aux épreuves.

Pour le public, de 1951 à 1988 (me : 1973) avec une réussite à l'admissibilité pour les classes 59 à 88 (me : 81).

Pour le privé, de 1955 à 1985 (me : 1976) avec une réussite à l'admissibilité pour les classes 71 à 80 deux exceptions cette année avec deux candidats de 1963 (me : 76).

La formation :

Restent majoritaires avant comme à la fin des épreuves les titres : licence, maîtrise, DNBA dans le public, licence, DNBA & maîtrise, dans le privé Bac + 5.

L'activité :

Pour le public, de loin les plus nombreux hors les élèves des IUFM sont les contractuels du second degré puis les vacataires ; un contingent important cette année est issu de diverses activités (secteur industriel) sans rapport avec les domaines des arts appliqués ou artistiques. On constate cette année un nombre plus élevé de sans emploi.

Pour le privé, la majeure partie des candidats exerce une activité éducative comme à la précédente session.

Les RÉSULTATS

- Les épreuves d'admissibilité

Répartition des notes (sur 20).

Épreuve écrite de culture artistique, CAPLP : les notes sur 20 vont de 0,50 à 19.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	50	56	69	51	7	233	8,65

* 1 absent et 1 copie blanche à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 11,77

Épreuve écrite de culture artistique, CAFEP : les notes sur 20 vont de 0,25 à 18.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	11	7	12	4	2	36	8,07

* 1 copie blanche à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 13,43

Épreuve écrite et graphique, CAPLP : les notes sur 20 vont de 0,75 à 18.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	108	57	43	21	3	232	5,93

* 2 absents à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 9,40.

Épreuve écrite et graphique, CAFEP : les notes sur 20 vont de 0,75 à 12.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	23	10	1	0	0	34	3,64

* 2 absents et 1 copie blanche à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 6,79

Notes globales pour l'admissibilité en général :

les notes sur 20 vont de 00,25 à 18,40 pour le CAPLP et de 0,55 à 12 pour le CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
E. CAPLP	56	92	58	26	2	234	07,05
E. CAFEP	12	18	6	0	0	36	05,49

Nombre de candidats admissibles : 111 au CAPLP ; 7 au CAFEP.

Moyenne sur 20 des admissibles : 10,35 au CAPLP ; 9,44 au CAFEP

- Les épreuves d'admission.

Répartition des notes (sur 20).

Projet d'art appliqué : les notes vont de 01,5 à 20 au CAPLP et de 02,5 à 10,50 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	14	29	17	20	8	88	08,89
Eff. privé	1	6	1	0	0	8	05,69

Moyenne des admis : 11,95 au CAPLP et 07,25 au CAFEP.

Épreuve de présentation et soutenance du projet : les notes vont de 01,50 à 19,50 au CAPLP et de 01,50 à 05,50 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	7	19	26	17	18	87	10,32
Eff. privé	0	4	3	0	1	8	08,75

Moyenne des admis : 13,09 au CAPLP et 11,38 au CAFEP.

Épreuve sur dossier : les notes vont de 1.5 à 20 au CAPLP et de 01 à 06 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	13	19	21	23	11	87	09,85
Eff. privé	0	3	3	1	1	8	09,38

Moyenne des admis : 12,19 au CAPLP et 10,25 au CAFEP.

Notes pour l'ensemble des épreuves d'admission :

Elles vont de 04,88 à 18,88 au CAPLP et de 05,4 à 11,50 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	6	27	33	15	6	87	09,57
Eff. privé	0	5	3	0	0	8	7,60

Moyenne des admis : 12,28 au CAPLP et 09,17 au CAFEP.

Notes globales (épreuves d'admissibilité + épreuves d'admission) :

Elles vont de 03,82 à 18,71 au CAPLP et de 6,29 à 11,04 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
Eff. public	2	26	39	18	2	87	09,74
Eff. privé	0	4	4	0	0	8	8,84

Nombre de candidats admis: 50 au CAPLP ; 4 au CAFEP.

Moyenne des admis : 11,87 au CAPLP ; 09,25 au CAFEP.

LES PRESTATIONS :

REMARQUES GÉNÉRALES

(L'analyse des sujets, les constats et les recommandations aux candidats sont donnés par les rapporteurs des commissions compétentes pour chaque épreuve.)

Les notes globales sur 20 (de 0 à 20), public et privé confondus, se situent dans la fourchette des résultats des sessions précédentes. On observe cette année une élévation considérable des notes entre 0 et 4 – 4 et 8, notamment en épreuve écrite et graphique à l'admissibilité, comme au projet d'art appliqué à l'admission. Les performances des candidats admis relèvent notablement cette moyenne générale, plus élevée cette année au CAPLP qu'au CAER. 11,87 pour le CAPLP (relativement stable par rapport à 2009) 9,25 pour le CAER (- 2,73 pts pour le CAER qu'en 2009). On constate une baisse notable des résultats du privé aux épreuves d'admission. La moyenne générale des admis du privé 2009 était de 11,98 pour 9,25 cette année.

Concernant l'**ÉPREUVE ÉCRITE DE CULTURE ARTISTIQUE**, les résultats sont meilleurs que l'an passé 08,65 pour le CAPLP et 08,07 pour le CAER (session 2009 CAPLP = 06,58 ; CAER = 05,58). Un nombre relativement important de copies dont les notes sont entre 8 et 12 contribue à une moyenne supérieure par rapport à la session précédente.

Par contre l'**ÉPREUVE ÉCRITE ET GRAPHIQUE** affiche elle, des résultats aussi affligeants, pour le public comme pour le privé ce qui hélas est similaire à la session 2009 (5,93 pour le CAPLP et 3,64 pour le CAER). Faut-il rappeler une fois encore aux candidats qu'il est illusoire de se présenter à ce concours sans maîtriser les savoirs fondamentaux de la discipline, et la capacité à déployer un langage graphique cohérent usant de moyens d'expression techniques et plastiques en réponse au problème posé.

Trois candidats seulement obtiennent des notes entre 16 et 20 au CAPLP. Seul un candidat obtient une note entre 8 et 12 au CAFEP. 131 candidats sur 270 obtiennent des notes entre 0 et 4 ce qui interpelle au regard de la finalité de ce concours.

Les copies entre 12 et 20 répondent à des degrés divers mais de façon respectable à l'ensemble des exigences de l'épreuve : analyse approfondie, problématique posée, culture déployée, hypothèses déclinées, expression écrite et graphique maîtrisée, auxquelles s'ajoutent une implication et un engagement raisonné.

Le jury constate à nouveau avec regret qu'un nombre conséquent de candidats n'a pas le bagage disciplinaire pour aborder dans de bonnes conditions les épreuves d'admission.

L'ÉPREUVE DE CULTURE ARTISTIQUE

À partir des quatre citations proposées le sujet demandait de traiter de l'institution muséale, à la fois de ce qu'elle est mais aussi de ce qu'elle pourrait être. La réflexion que sous tendait ce sujet, s'adressant à un public en principe concerné, pouvait nourrir l'espoir des correcteurs de lire des copies intéressantes, reflets d'une curiosité certaine et de la culture requise à ce niveau de concours.

L'ensemble pouvait s'appuyer sur des exemples précis, puisés au travers de l'expérience et de la fréquentation personnelle du candidat dans l'espace muséal. Hélas la platitude de certaines copies empreintes d'un discours banal interroge sur les capacités même du futur enseignant à engager une réflexion sur le sujet avec un public d'élèves. Beaucoup trop de candidats font preuve d'absence de distance critique et se contentent d'un discours convenu au point de se demander s'ils se sentent concernés par un tel sujet.

Les meilleures copies attestent d'une réflexion approfondie, d'un réel engagement du propos, nourries de références précises sur l'espace muséal dans le monde d'aujourd'hui mais aussi de demain.

Les constats de cette session sont hélas proches de l'an dernier. Les correcteurs constatent avec regret qu'un trop grand nombre de candidats composent sans construire leur devoir ce qui nuit gravement à la compréhension de celui-ci et qui le rend inconsistant.

En revanche le jury a pu apprécier au travers des meilleures copies la prestation des candidats qui ont manifestement préparé avec sérieux cette épreuve. Leur devoir atteste d'une réflexion approfondie, d'un réel engagement du propos, nourri de références précises sur l'espace muséal dans le monde d'aujourd'hui mais aussi de demain.

L'ensemble du devoir s'appuie alors sur un plan efficace, qui met en évidence une problématique fondée. Le cheminement de pensée est servi par un langage fluide.

Le jury a pu aussi apprécier que nombre de candidats lisent avec attention les conseils antérieurement donnés pour cette épreuve écrite de culture artistique au travers des précédents rapports.

Concernant une majorité de candidats admissibles, il faut relever encore cette année des notes très contrastées entre les deux épreuves d'admissibilité. Ce contraste est encore plus flagrant pour les épreuves d'admission dont les moyennes sont inférieures à la session 2009.

L'ÉPREUVE ÉCRITE ET GRAPHIQUE

Spécificité de l'épreuve.

L'épreuve écrite et graphique a pour but de questionner le sujet ainsi que les documents proposés pour en faire émerger une problématique qui constituera, au moment des recherches, le fil conducteur de la réflexion et le déclencheur d'intentions.

▪ Analyse.

Le premier temps comparable à une enquête, vise à comprendre les productions proposées en termes de contexte, d'intentions, de démarche, de choix...qui ont présidé à la création des projets. Le réinvestissement et l'exploitation de l'analyse que suppose l'épreuve, à travers l'émergence d'une problématique large, nécessite une ouverture et un enrichissement du relevé par l'apport de références culturelles appropriées (citations, illustrations...) ou par la mise en relation et la résonance avec d'autres thèmes, d'autres productions, d'autres domaines ou d'autres créateurs.

Un trop grand nombre de candidats confondent encore analyse et étude documentaire. À cette étape, le jury apprécie chez le candidat, la rigueur de l'approche méthodologique, les connaissances dans les différents domaines des arts appliqués et évalue la capacité de celui-ci à s'interroger, à poser et à exprimer une réflexion analytique.

▪ Problématique.

Le deuxième temps est pour l'écriture de la problématique. Celle-ci, présente en filigrane dans l'analyse sous la forme de notions ou de principes potentiellement aptes à nourrir un questionnement, doit articuler le contexte du sujet et les éléments forts de l'investigation.

Elle engage le candidat sur la mise en avant d'un parti pris à développer lors des recherches et doit apparaître de façon très évidente comme l'articulation des deux temps d'une démarche linéaire : investigation et propositions (hypothèses).

Lors de cette phase, le jury évalue la capacité du candidat à mettre en place un cadre en proposant un angle de vue dominant (axe d'étude) sans lequel les propositions seraient déconnectées du contexte et gratuites.

▪ Recherches.

Elles constituent le dernier temps de l'épreuve et supposent de considérer conjointement l'analyse et la problématique pour répondre à la demande de mises en forme, de pistes d'étude sous forme d'hypothèses. Elles seront diverses et engageront le candidat à faire des choix argumentés.

Lors de cette phase, le jury apprécie la capacité du candidat à traduire formellement ses intentions dans le respect des contraintes et la diversité des propositions.

D'une manière générale, la réponse à l'épreuve doit se traduire par l'utilisation simultanée des deux formes de communication : la forme écrite et la forme graphique pour lesquelles l'équilibre texte / dessin, la qualité des procédés de traduction et d'interprétation graphiques et le soin apporté à la présentation et à la communication de l'ensemble de la démarche sont à considérer.

Seuls 30 candidats du public obtiennent une note au dessus de la moyenne sur 234 qui ont composé au CAPLP. Seul 1 candidat du privé obtient une note légèrement supérieure à la moyenne pour 34 ayant composé.

Les meilleures copies présentent une richesse de réflexion et posent une problématique efficace, contextualisée et orientée.

Le rapport de l'épreuve invite les candidats à réfléchir sur la nouvelle épreuve d'admissibilité « épreuve de synthèse » et à acquérir une réelle méthodologie. Il n'existe pas une méthode type mais des choix à opérer quant à ceux que le candidat évalue comme la plus adaptée au sujet. Chaque élément du sujet (texte, documents iconographiques, critères d'évaluation) livre des informations et doit être lu et envisagé comme indice sur la façon d'aborder, de traiter le sujet.

L'ÉPREUVE DE PROJET D'ART APPLIQUÉ.

L'épreuve de projet d'art appliqué implique une démarche de projet, c'est-à-dire entreprendre au travers d'une analyse du sujet et de ses documents iconographiques, une réflexion mettant en place des questionnements d'ordre sémantique, technologique et plastique.

Ces pistes de recherches devant aboutir à un choix subjectif justifié par des propositions plausibles. Les candidats qui ont particulièrement bien réussi sont ceux qui ont su répondre aux attentes du projet sans négliger l'importance des critères d'évaluation. Ceux qui ont su s'approprier les visuels et les références au travers de leurs connaissances personnelles ont pu légitimement exploiter des pistes de réflexions pertinentes. Ils présentent une production plus importante, plus régulière et graphiquement plus riche.

Le jury a apprécié pour le sujet : « LE LOUVRE LENS » la maîtrise des réalisations tridimensionnelles inhérentes à la lisibilité du projet.

Le sujet A, d'actualité inscrit dans le domaine design d'espace et environnement, a été choisi par les 2/3 des candidats au détriment du sujet B du domaine design de mode. Exploits sportifs et aventures humaines sur le parcours du Paris- Dakar n'ont visiblement pas séduit les candidats. En revanche les quelques candidats ayant choisi le sujet B ont pris majoritairement en compte tous les aspects du sujet. Les meilleurs interrogent des champs très divers (champ formel/ fonctionnel/ technique/ sémantique...) et donnent du sens et de l'ampleur aux propositions. Quelques projets présentent la dimension écologique et citoyenne inhérente au sujet.

De manière générale

Le jury a distingué certains candidats qui semblent avoir bien préparé l'épreuve en s'entraînant sur les sujets des années antérieures.

Globalement, on ne retrouve pas d'aberrations graphiques comme à l'épreuve d'admissibilité. La communication graphique et plastique est dans l'ensemble correcte.

En revanche un trop grand nombre de candidats produisent des planches affligeantes et révèlent une absence de compétences attendues pour ce type d'épreuve. Une trentaine de candidats du public obtiennent des notes supérieures à la moyenne, un seul candidat du privé obtient la moyenne.

Le jury rappelle qu'il est indispensable de s'obliger à structurer la présentation du projet d'arts appliqués en respectant un schéma adapté : analyse, définition des notions, problématique, recherches de pistes de réponses, développement, proposition finale (sans omettre d'en indiquer les étapes dans la mise en page).

L'analyse est souvent trop descriptive. Certains candidats ont privilégié l'analyse par écrit sans respecter un équilibre avec l'analyse graphique, la relation texte/image.

En ce qui concerne la définition des notions :

quelques candidats parviennent très bien à questionner les notions en jeu et à s'approprier la demande

En ce qui concerne la problématique :

les candidats confondent souvent répondre à la demande et poser une problématique

Beaucoup de problématiques sont inexistantes, mal formulées ou sont des paraphrases du sujet.

La moyenne à l'épreuve du projet d'art appliqué est en baisse pour les candidats du public comme du privé. De - 0,50 pour le public ; de - 3,06 pour le privé (remarques dans le rapport de l'épreuve.)

L'ÉPREUVE DE PRÉSENTATION DE SOUTENANCE DE PROJET oblige au même constat.

On note une baisse sensible pour le privé (13,65 en 2009 pour 8,75 en 2010), le public en très légère baisse reste néanmoins stable (10,93 en 2009 pour 10,32 en 2010).

Certains candidats n'ont pas pu espérer rectifier à l'oral un projet indigent, même si l'opportunité de prendre une distance critique par rapport à leur prestation sur table leur est offerte. Ils ne peuvent non plus s'attendre à ce que leur production personnelle, si elle est présentée de façon confuse et montre une profusion de travaux obsolètes, soit vivement appréciée par la commission.

Le jury s'étonne, à l'inverse, que l'excellence de certaines productions personnelles ne se retrouve pas dans la réponse graphique de l'épreuve...

Le jury a apprécié que les candidats fassent preuve d'une réelle distanciation critique et de pertinence par rapport à la problématique qu'ils avaient posée. Certains d'entre eux ont su judicieusement mettre à profit le temps qui sépare l'épreuve pratique d'arts appliqués de la soutenance pour développer oralement de nouvelles pistes ou contre-propositions à partir de celles proposées dans leur projet ou en approfondissant et explicitant certaines recherches abordées puis abandonnées.

La structuration et l'argumentation du propos, servies par un vocabulaire adapté aux arts appliqués, la fluidité du discours et la pertinence du vocabulaire utilisé ont été des éléments-clés de la réussite de cette épreuve. Les bons candidats ont eu une attitude positive favorable à l'écoute et ont démontré de réelles aptitudes au dialogue.

L'ÉPREUVE SUR DOSSIER.

Dans sa forme actuelle, reste à quelques exceptions près, une source de difficultés pour les candidats. Ces difficultés sont souvent associées à la forme même du dossier dont la présentation est trop souvent complexe pour offrir un propos synthétique, clair et structuré. Ce dossier constitué d'une quarantaine de pages doit présenter des repères clairs et comporter un sommaire, une pagination et une bibliographie.

Dans l'échange avec le jury, le candidat, par son écoute et sa réactivité, doit témoigner de sa capacité à prendre tout le recul nécessaire pour établir une communication riche et constructive permettant de bien préciser ses intentions pédagogiques. Ce questionnement lors de l'entretien peut aussi l'amener à reconsidérer certains aspects de ses propositions.

Précision pour l'ÉPREUVE SUR DOSSIER de la session 2011.

Les futurs candidats sont invités à lire avec attention les conseils donnés par les membres du jury concernant la nouvelle forme de cette épreuve en deux parties.

Cette session 2010 clôt les concours CAPLP externe et interne section Arts appliqués », tels que nous les connaissons jusqu'alors. La session 2011 propose désormais aux candidats, un CAPLP Externe et Interne section Arts appliqués, à deux options : option Design et option Métiers d'Art. La structure du concours, la forme, le contenu et le déroulement des épreuves évoluent, comme le métier d'enseignant. Le changement est notable quant à la forme et aux attentes des épreuves aussi est il fondamental que les candidats lisent attentivement la réglementation de chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission, ce pour les deux concours, afin d'en saisir toutes les nouveautés et se préparer en conséquence. Il y aurait un réel écueil pour les candidats qui ne percevraient pas le changement et ce qu'il implique quant à la posture du futur enseignant.

CAPLP EXTERNE section Arts Appliqués option Design et option Métiers d'Art.

Épreuves d'Admissibilité :

L'épreuve de Culture Design : Durée 5 heures Coefficient 3

Le « programme limitatif », qui exigeait annuellement la lecture, si possible attentive et critique d'une cinquantaine d'ouvrages de fond est remplacé par les « programmes des brevets de techniciens supérieurs », ceux des « classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau licence ».

Ce changement radical de cap indique que la culture est réputée acquise et que se jouera ici la capacité, non pas à en témoigner par une plate restitution mais, au-delà, à engager la mise en problème d'une réelle « culture design ».

L'épreuve de Synthèse : Durée 5 heures Coefficient 3

Cette épreuve vérifie la capacité du candidat à engager une démarche méthodologique soutenue par de solides connaissances. Cette question de la synthèse touche au plus près la démarche de conception, mais pour autant n'est pas à assimiler à la démarche répondant à un « mini projet ». La méthode mise en œuvre est naturellement soutenue par une aisance à employer un langage graphique d'analyse, de recherche et de communication.

Épreuves d'Admission :

Présentation d'une séquence (dans laquelle le candidat propose une leçon) en relation avec les programmes des lycées professionnels ; niveaux CAP- BAC PRO - BMA

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 3.

L'épreuve de Leçon sera un exercice sans filet qui engagera, à l'issue des travaux pratiques, une implication pédagogique en réponse à une demande imposée. Nous parlons ici de connaissances **construites et de rigueur dans la méthode mais aussi de mobilisation, de réactivité, d'intuition, de sincérité et d'engagement et puis, d'empathie, de curiosité et d'intérêt pour les élèves.**

L'épreuve de dossier

Durée de la préparation : 1 heure 30

Durée totale de l'épreuve : 1 heure

Coefficient 3

- **Première partie :**

Le candidat se présente devant le jury pour soutenir un dossier réalisé par lui-même dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivi d'un entretien avec le jury. (14 points)

Durée de la présentation : 20 minutes maximum

Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement. Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel.

En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée professionnel.

Lors de la présentation, le candidat justifiera le choix du support d'étude et les investigations conduites.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

- **Seconde partie :**

interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (6 points)

Durée de la présentation : 10 minutes

Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

Annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Les candidats sont invités à s'imprégner des textes qui accompagnent la vie d'un établissement.

Les candidats à la session 2011 doivent aborder leur préparation avec confiance. Ils trouveront des pistes de réponses aux questions posées par les nouvelles épreuves dans le rapport 2010.

Les membres du jury et rapporteurs d'épreuves s'attachent à définir concrètement les exigences attendues, à détailler les réussites et les fragilités, à impulser des méthodes de préparation et ouvrir à des pistes de réflexion. Ils ont pour souci d'éclairer et d'aider les candidats. Il s'agit de leur permettre de percevoir les attendus du concours à travers les enjeux de la discipline, sans cesse en évolution, de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée d'un enseignement cohérent des arts appliqués vis-à-vis de publics diversifiés.

Je remercie les différents membres de jury et les rapporteurs pour leurs écrits efficaces, reflets de fines observations pendant les corrections et les épreuves.

Je souhaite que les candidats puissent s'emparer de ces conseils comme d'un réel outil de réflexion propice aux nouvelles épreuves 2011.

Gisèle COUPERT IA IPR

Présidente du Jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE DE CULTURE ARTISTIQUE

- DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

- Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992,
- modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

À partir d'un programme publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Durée de l'épreuve : 4 heures. Coefficient : 2

Programme 2009 reconduit :

- Paraître : les indices du luxe dans la société du grand siècle.
- Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au XX^e siècle.

Rapport coordonné par :

Mesdames Aurore MAGNIN, Gabrielle ANDRIÈS, Pascale RECORDA, Josée Anne LANNES et Monsieur Alain NICAISE.

Membres de la Commission Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANDRIÈS, Sophie-Adélaïde AUSTRUY, Olivier BAYLE, Sarah BAUDUIN, Stéphane BILLARD, Corinne CHOUKROUN, Jean-Pierre CORDAT, Laurence CRISEAU, Josée-Anne LANNES, Laetitia LAMBOT, André LEFÈVRE, Aurore MAGNIN, Sandra MONTABORD, Alain NICAISE, Sébastien PAROUTY, Patrick PERRIER, Pascale RECORDA, Rachel SANCHEZ, Sophie TINLAND, Bruno TSCHAMSER, .

Sujet en annexe

À partir des 4 citations proposées le sujet demandait de traiter de l'institution muséale, à la fois de ce qu'elle est mais aussi de ce qu'elle pourrait être.

Étaient évoquées au travers de ces citations des problématiques relatives :

- aux lieux,
- aux collections,
- à la conservation,
- aux objets à exposer,
- aux expositions

La possibilité que donnait le sujet d'explorer les trois domaines : HISTOIRE / ARCHITECTURE / SCÉNOGRAPHIE devait ouvrir le propos et donner du sens à des pratiques muséales personnelles en ciblant des axes de réflexion comme par exemple :

- la nécessité de conserver et l'utilité de collectionner,
- la posture du visiteur au regard des lieux et des œuvres exposées,
- l'apprentissage éducatif et la pédagogie comme moteur de l'exposition,
- la démocratisation de la culture

Il était demandé aux candidats à partir d'une expérience muséale vécue d'en relater toutes les composantes en termes :

- de site, de lieu, d'œuvres, de découverte, de sensation.

Mais aussi :

- de parcours, de signalétique, d'accrochage, de contenus des cartels

Et de formuler des questionnements qui focalisent sur une problématique et un engagement personnel.

Cette expérience pouvait s'inscrire dans n'importe quelle typologie de musée, différente par sa taille, sa fréquentation et son contenu (art, industrie, design, mode, tradition, populaire).

Les choix des candidats se sont souvent portés sur les beaux arts et les arts plastiques, rarement sur l'exposition du design.

La thématique "Exposer/ S'exposer" n'est d'ailleurs que très peu citée.

Le jury constate qu'une grande partie des candidats propose une histoire plus ou moins maîtrisée de la muséographie balayant les trois derniers siècles ou qu'elle s'est appuyée sur quelques grandes références d'édifices contemporains comme le MOMA et le Guggenheim de New York, celui de Bilbao, Beaubourg ou Branly.

On note que la plupart des candidats ne font pas la différence entre un **musée**, un **centre culturel** ou un **lieu d'exposition** et qu'ils ont majoritairement traité le sujet sous l'angle de l'exposition dans son rapport au public, rarement en tant qu'institution.

Le travail des conservateurs, l'étude des œuvres et la mise en place d'une politique d'acquisition, les collections sont rarement évoquées.

L'absence de réinvestissement et de développement à partir de la pratique personnelle de musée n'a pas permis d'aboutir à de véritables problématiques.

Nous proposons par exemple :

Le montage d'expositions au regard de l'actualité et des effets de mode peut-il légitimer par son opportunité son futur succès ?

Ou : Comment le caractère événementiel des expositions temporaires peut-il mettre en danger la perception des collections permanentes ?

Ou : La surenchère pédagogique peut-elle menacer voire pervertir le statut et le sens des objets exposés ?

Ou : La qualité d'un musée se résume-telle à sa fréquentation ?

Le jury constate que les candidats ont rarement exprimé un point de vue critique et argumenté.

Lorsqu'il apparaît, il est souvent convenu et de l'état de faits.

Concernant leur vision du nouveau musée les candidats ne se sont pas engagés d'un point de vue prospectif.

Les propositions souvent naïves et d'ordres techniques peu explicitées n'ont pas fait montre de réelles tentatives de redéfinir les missions et les rôles de l'institution.

De nombreuses copies ont été difficilement compréhensibles en raison d'une mauvaise graphie et de la non maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe. Certaines, particulièrement longues (19 pages) ont desservi le propos en délayant la réflexion.

Richesse de l'expression et qualité de la rédaction.

Si le jury a apprécié la qualité de rédaction de certains candidats et leur richesse d'expression, on peut noter également l'indigence de rédaction de certaines copies.

L'orthographe, la syntaxe et un niveau de langage correct se doivent d'être maîtrisés par de futurs enseignants. Un vocabulaire précis et adapté est requis pour la composition. En effet, l'expression doit favoriser la réflexion et la compréhension.

Il est recommandé de rédiger simplement et de façon concise en évitant les redondances.

L'écriture et la mise en page doivent communiquer, l'écriture doit être lisible, le devoir aéré, le plan souligné par la mise en page.

Il est conseillé :

- de s'entraîner aux techniques de la dissertation, dans le temps limité de l'épreuve,
- d'être attentif à gérer le temps de l'épreuve afin d'éviter de remettre une copie inachevée,
- de ne pas oublier que l'épreuve de culture artistique vise à démontrer l'aptitude des candidats à saisir les relations entre arts, techniques et civilisations.

Les résultats : répartition des notes de l'Épreuve écrite de culture artistique

Épreuve écrite de culture artistique, CAPLP : les notes sur 20 vont de 0,50 à 19.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	50	56	69	51	7	233	8,65

* 1 absent et 1 copie blanche à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 11,77

Épreuve écrite de culture artistique, CAFEP : les notes sur 20 vont de 0,25 à 18.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	11	7	12	4	2	36	8,07

* 1 copie blanche à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 13,43

ÉPREUVE ÉCRITE ET GRAPHIQUE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992,
modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

À partir d'une programmation imposée, analyse commentée et traduction graphique et chromatique d'éléments réels ou figurés à des fins d'application dans l'un des domaines suivants des arts appliqués :

- . cadre de vie,
- . objet artisanal et industriel,
- . vêtement et accessoire,
- . communication visuelle

Durée de l'épreuve : 6 heures. Coefficient : 3.

(Sujet en annexe)

Rapport coordonné par Monsieur Jean BOREL
assisté de Mesdames Sophie QUENTIN-DREYFUS, Stéphanie BAGARILA et Monsieur Michel CARNET

Membres de la commission

Mesdames et Messieurs : Stéphanie BAGARILA, Etienne BOULARD, Jean BOREL, Dominique BOISSEL, Nicolas CAILLEAU, Michel CARNET, Alain CARTAU, Sylvie CARON PARIAUD, Alexandra DUPUIS, Sandrine FERREIRA, Philippe GANNE, Halima GUERROUMI, Tina LUCAS, Julie MAIBACH, Dominique MASSABUAU, Lionel MONNIER, Christian PAILLET, Fabrice PALLAZI, Lise PEIFFER, Charly PENAUD, Sophie QUENTIN-DREYFUS, Cécile SINGH.

SPÉCIFICITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve écrite et graphique se présente sous la forme d'un sujet et d'une documentation iconographique. Le sujet est lui-même constitué le plus souvent d'une citation et d'un contexte. Cette épreuve est le support d'analyses et d'investigations.

On distingue trois phases essentielles :

- L'analyse
- Il s'agit d'un relevé méthodologique sous forme graphique et annotée de tout ou partie des documents. Le but est de rendre compte des spécificités des références documentaires sur les plans formels, structurels, conceptuels et symboliques, mais aussi d'en saisir la démarche et les intentions.
- Il convient de rechercher un équilibre entre analyse formelle, technique et sémantique.

Le candidat doit opérer des choix. En effet, tous les axes d'analyse ne seront pas à appliquer systématiquement pour chacun des documents. Par ailleurs, il ne s'agit pas non plus de rester à l'état de constat. Le candidat doit mettre en évidence ses « choix intentionnels ». Ceux-ci apparaîtront sous la forme de mots clés recouvrant des notions ou principes. En fin d'analyse, il en dégagera une synthèse.

Lors de cette phase, le jury apprécie la rigueur de l'approche méthodologique, la justesse des notions dégagées et les connaissances dans les différents domaines des arts appliqués. Il évalue la capacité du candidat à s'interroger, à poser et à exprimer une réflexion.

▪ La problématique

De la synthèse, de l'analyse émergera une problématique rédigée sous la forme d'un questionnement. Il ne s'agit pas d'une reformulation du sujet mais d'une appropriation de celui-ci au travers des principes dégagés, lesquels sont spécifiques aux arts appliqués. C'est une étape charnière qui permet d'explorer des axes de recherche en design d'espace et d'environnement, design de communication, design d'objet et de mode.

Lors de cette phase, le jury évalue la capacité du candidat à poser un questionnement, à poser un parti-pris sans lequel les propositions seront hors contexte et gratuites.

▪ Les recherches

Cette dernière partie correspond au développement de pistes de recherches et d'hypothèses de réalisation en réponse à la problématique posée. Les recherches se présenteront sous la forme d'ébauches, de techniques de communication rapide (croquis, schémas légendés, rough, ...) et non de projet finalisé. Il est attendu une ouverture sur plusieurs axes des domaines des arts appliqués.

▪ *Lors de cette phase, le jury apprécie la capacité du candidat à traduire formellement ses intentions, à faire preuve de créativité par des propositions originales, diversifiées, cohérentes et inscrites dans des préoccupations contemporaines.*

▪ La communication visuelle

La communication visuelle doit structurer et soutenir la démarche en respectant les principes simples de composition, de hiérarchisation des informations et de mise en page.

Concernant la complémentarité attendue entre texte et image, un écueil consiste à donner trop d'importance au texte au détriment des croquis.

Il faut veiller à fixer un niveau d'exigence graphique permettant de mener la réflexion à son terme.

Le jury attend une certaine diversité ainsi qu'une maîtrise des moyens plastiques et graphiques utilisés. Ceux-ci restent au service du propos et de la démonstration.

D'une manière générale, la réponse à l'épreuve doit se traduire par l'utilisation simultanée des deux formes de communication : la forme écrite et la forme graphique, pour lesquelles l'équilibre texte / dessin, la qualité des procédés de traduction et d'interprétations graphiques, ainsi que le soin sont à considérer.

SPÉCIFICITÉ du SUJET

Le sujet

- Il propose un contexte :
Celui d'un espace public d'ordre institutionnel et culturel : le prochain musée « Louvre-Lens ». Ce projet architectural est décrit par un texte et trois visuels des futurs bâtiments associés à cinq reproductions d'œuvres contemporaines.
- Il définit une demande :
Il s'agit, après l'analyse des ressources documentaires, de proposer une signalétique pour la structure culturelle identifiant les différents espaces en faisant « *appel aux avancées les plus récentes en matière d'information et de communication* ».

Les critères d'évaluation

Ils figurent sur le sujet.

- Ouverture et richesse de l'analyse. Sont évalués :
La prise en compte du texte et des documents.
Leur mise en relation.
L'ouverture à d'autres références.
La mise en évidence des relations formelles, conceptuelles et symboliques.
L'organisation en thèmes, la hiérarchisation.
La justesse et précision des thèmes.
- Intérêt et cohérence de la problématique dégagée. Sont évalués :
L'exploitation de l'analyse.
La réponse à la demande.

- La justesse de la formulation.
- Pertinence des recherches engagées. Sont évalués :
 - L'adéquation à la problématique.
 - Le respect du Cahier des Charges.
 - La richesse et la variété des hypothèses.
 - Qualité de la communication visuelle des planches, Sont évalués :
 - La valeur communicante des croquis, des textes et de leur association.
 - La hiérarchisation des informations.
 - L'équilibre des planches.
 - La qualité et la cohérence graphique.

Les attentes.

1. Se rapportant à l'analyse

Il est proposé de traiter tout ou partie des documents. Leur nombre doit permettre, quel que soit le choix, de multiplier les lectures et d'adopter des points de vue personnels.

En écho aux notions développées dans le sujet, le candidat doit découvrir et montrer en quoi les visuels proposés répondent, avec leurs moyens colorés, formels, graphiques et structurels, aux mots : communication, information, identification, lisibilité...

L'observation et la confrontation des documents doivent faire émerger, entre le bâti et les créations présentées :

- Des convergences :
 - Esthétiques (la transparence, l'intégration, la déformation...)
 - Symboliques (l'immatérialité, le lien...)
- Des oppositions :
 - Extérieur/intérieur, réalité/illusion, divergence/convergence, ombre/lumière...
 - Opacité/transparence, présentation et transversalités de sens.
- Des similitudes :
 - Jeux de reflets (miroir, verre...)
 - Extension, déploiement, explosion
- Des complémentarités...

2. Se rapportant à la problématique

Les notions dégagées dans la synthèse ont permis de faire émerger des problématiques, telles que :

- « Comment la légèreté peut-elle faire irruption dans une signalétique visible de musée ? »
- « Comment prendre en compte la notion de connexion et de mouvement dans la conception de la signalétique permanente du Louvre -Lens? »
- « Comment créer une signalétique muséale jouant sur son intégration dans le lieu et sur l'immatériel ? »

3. Se rapportant aux recherches

- Le design de communication, qui permet de relier les quartiers, de donner une identité à des espaces sans qualité et par lequel on se dégage ou se fond dans la multitude, est une voie majeure d'exploration où les nouvelles technologies constituent un levier riche en multiples possibilités.
- Le contexte est tout d'abord délimité par des notions très larges telles que « espace public » ou « espace urbain » qui demandent à être précisées. Cette précision peut trouver un ancrage dans l'actualité et l'étude de nos modes de vie. Les déplacements humains les plus quotidiens doivent être envisagés. Les zones de flux, de surpopulation chronique, celles abandonnées aux passages furtifs, à l'attente, peuvent constituer des espaces propices à un réinvestissement.
- Les rapports humains sont au centre de la demande. De quelle rencontre peut-il s'agir lorsque l'on est enfant, adolescent, adulte ou senior ? En quoi peut consister une rencontre entre individus d'âges différents, ne se connaissant pas et se trouvant réunis par hasard ?

REMARQUES

Les bonnes copies allient sobriété et efficacité. Elles présentent une richesse de réflexion et posent une problématique efficace, contemporaine, contextualisée et orientée.

Au-delà de l'épreuve, il est important de structurer sa pensée, de hiérarchiser ses intentions, d'étayer sa réflexion par des références culturelles.

À propos de l'analyse :

Certaines analyses sont trop descriptives, se limitant à une dénotation plastique des documents (forme, couleur, matière), voire à une reproduction formelle systématique. Les informations apportées restent donc uniquement descriptives et ne révèlent pas la qualité de lecture du candidat.

Parfois, les analyses se sont réduites à une énumération de termes ou à une réalisation d'organigramme sans mise en relation des documents.

Les analyses les plus intéressantes ont su dépasser le stade de l'approche formelle et faire apparaître la capacité d'ouverture du candidat.

Dans le même esprit, des candidats ont fait preuve d'une bonne capacité de synthèse en se détachant des documents pour n'en garder que l'essentiel, regroupé autour de notions communes.

À propos de la problématique :

Certaines problématiques ne découlent que de la demande du sujet (une signalétique pour le musée « Louvre-Lens »), sans être enrichies par la synthèse liée à l'analyse des documents visuels.

Chez de nombreux candidats, des propositions de problématiques sont mal formulées ou trop succinctes, se limitant à une paraphrase du sujet ou à de simples questions.

Les exploitations trop superficielles des documents lors de l'analyse ne permettent pas de dégager une problématique porteuse pour les recherches.

Peu de candidats élaborent et précisent un cahier des charges.

Les problématiques intéressantes exploitent clairement les notions dégagées par l'analyse en n'oubliant pas de prendre en compte la demande d'identification par la signalétique.

À propos des recherches :

Certaines recherches n'intègrent pas la problématique, ni même les notions dégagées. Il s'ensuit des propositions de signalétique le plus souvent banales, convenues qui ne tiennent pas compte des différents espaces du musée dans lesquels elles s'inscrivent, ni des œuvres susceptibles d'y être exposées. La conception de la signalétique du musée est parfois limitée à une typographie, plus ou moins maîtrisée, inscrite sur des panneaux suspendus dans les différents espaces du musée.

De très nombreuses réponses n'ont pas pris en compte les nouvelles possibilités de communication offertes par les nouvelles technologies. Il est évident qu'une connaissance étendue des recherches actuelles des designers sur ce sujet, alliée à une réflexion personnelle permettait une approche plus originale et pertinente.

Quelques candidats se cantonnent à une seule proposition. À défaut d'une profusion d'idées, le jury attend un minimum de déclinaisons montrant le tâtonnement inévitable dans ce type d'épreuve.

Les bonnes propositions développent trois ou quatre pistes de recherches riches en potentiel.

À propos de la communication visuelle :

Les qualités d'écriture et d'expression graphique sont parfois très insuffisantes.

Certaines propositions sont présentées sur des planches manquant de cohérence et d'homogénéité, l'unité graphique des titres, l'équilibre du rapport texte/image n'étant pas toujours appliqué.

Les copies d'examen ne doivent pas servir de support à cette épreuve. L'information écrite doit accompagner le travail graphique et les annotations enrichir et compléter les croquis et relevés effectués. Les meilleures copies proposent un style graphique personnel, efficace et clair.

EN CONCLUSION

L'ensemble de ce rapport « épreuve écrite et graphique » invite les futurs candidats à réfléchir sur la nouvelle épreuve d'admissibilité « épreuve de synthèse » et à acquérir une réelle méthodologie. Il n'existe pas une méthode type mais des choix à opérer quant à ceux que le candidat évalue comme la plus adaptée au sujet.

Chaque élément du sujet (texte, documents iconographiques, critères d'évaluation) livre des informations et doit être lu et envisagé comme indice sur la façon d'aborder, de traiter le sujet.

Le candidat doit comprendre qu'au-delà de sa capacité à analyser, à problématiser, à proposer des solutions, le jury le positionne comme un futur enseignant.

C'est à ce titre que dans la future « épreuve de synthèse », il doit révéler lors de l'épreuve, par un niveau de connaissances, par une aisance à croiser les documents, par une conduite maîtrisée du raisonnement et des moyens graphiques, les compétences dont ne saurait se passer l'acte pédagogique.

RAPPEL

- Les documents de référence ne peuvent être utilisés (découpés et collés) sur les planches ;
- Il est interdit d'utiliser du papier autre que celui mis à la disposition des candidats par le centre d'examen (Lay out, Canson, calque, papier machine), ainsi que tout autre matériau (tissus, raphia...);
- Il est demandé aux candidats de composer uniquement sur le recto des planches.

Épreuve écrite et graphique, CAPLP : les notes sur 20 vont de 0,75 à 18.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	108	57	43	21	3	232	5,93

* 2 absents à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 9,40.

Épreuve écrite et graphique, CAFEP : les notes sur 20 vont de 0,75 à 12.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	23	10	1	0	0	34	3,64

* 2 absents et 1 copie blanche à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 6.79

ÉPREUVES D'ADMISSION

PROJET D'ART APPLIQUÉ

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992
modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

Proposition (s) de résolution de problème (s) relevant d'un domaine des arts appliqués (b)
Durée de l'épreuve : 16 heures. Coefficient : 4.

(b) Le sujet de l'épreuve peut être commun aux concours externe et interne.

Rapport coordonné par

Corinne CHOUKROUN, Sandra MONTABORD, Jean-Pierre CORDAT, Sébastien PAROUTY

Membres de la commission Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANDRIÈS, Sophie-Adélaïde AUSTRUY, Isabelle BASQUIN, Sarah BAUDUIN, Olivier BAYLE, Jean BOREL, Corinne CHOUKROUN, Jean-Pierre CORDAT, Laurence CRISEAU, Alexandra DUPUIS, Laetitia LAMBOT, Josée-Anne LANNES, André LEFÈVRE, Sandra MONTABORD, Alain NICAISE, Sébastien PAROUTY, Patrick PERRIER, Pascale RECORDA, Rachel SANCHEZ, Cécile SINGH, Sophie TINLAND, Bruno TSCHAMSER.

(Sujets en annexe page)

Les sujets proposés correspondaient aux domaines des arts appliqués suivants : Design d'environnement (aménagement d'espace public/ urbanisme) et Design de Mode (conception d'une ligne de vêtement).

RAPPEL :

L'épreuve de projet d'art appliqué consiste en une démarche d'analyse et de recherche. Il s'agit, dans le cadre des contraintes propres au domaine traité, de proposer des solutions qui prennent en compte des préoccupations d'ordres esthétique, scientifique, technique et technologique.

Le Jury appréciera l'esprit créatif et novateur des candidats. Il évaluera aussi, leurs capacités à utiliser un vocabulaire juste, des propositions pertinentes et un langage plastique communiquant dans un style personnel affirmé. Les planches doivent comporter des croquis, des schémas, des annotations et ne doivent en aucun cas être exclusivement composées de textes.

▪ Constats généraux

Les candidats ont en majorité choisi le sujet A et remis le nombre de planches maximum autorisées (8 planches). Pourtant, certains d'entre eux ont eu des difficultés à traiter l'intégralité du sujet. On note quelques hors-sujets.

Les analyses sont méthodiques avec des contenus qui oscillent entre une simple observation du visible (formes, couleurs, principes...) et une interprétation excessive et souvent subjective.

Certaines problématiques se bornent à reformuler le sujet ou à un questionnement superficiel voire peu clair.

Les hypothèses censées être des axes de recherches sont souvent présentées comme des propositions abouties.

Celles-ci conduisent de ce fait, à des solutions figées, limitées et formalisées, alors qu'elles devraient au contraire rester des pistes de recherche permettant un développement issu d'un choix justifié.

SUJET A

Démarche de projet :

Les candidats prennent majoritairement en compte tous les aspects du sujet. Les meilleurs interrogent des champs très divers (champ formel/ fonctionnel/ technique/ sémantique...) et donnent du sens et de l'ampleur aux propositions.

Quelques projets présentent la dimension écologique et citoyenne du sujet. D'autres méconnaissent ou occultent les contraintes liées à l'espace urbain et aux usages : vie en société, normes de sécurité... (Ex : Il est délicat de mettre du végétal sur un feu de signalisation ou de l'herbe sur un banc d'abris-bus).

De nombreux candidats ont une vision réductrice de l'idée de nature et de l'espace urbain. Ces deux notions sont souvent très stéréotypées et opposées de manière mécanique.

Exemples : Le minéral est assimilé à la ville grise, figée, stressante... opposé au végétal, élément coloré, en mouvement, pur et apaisant...

Le candidat n'a pas toujours su se limiter à un positionnement dans le cadre urbain destiné à l'usage collectif (espace public et collectif à distinguer de l'espace privé).

Les documents font parfois l'objet d'interprétations confuses. Le jury relève des erreurs qui conduisent à une analyse fautive :

- Mauvaise interprétation des documents ;
- Emploi de références tirées du document mais mal utilisées car méconnues ;
- Rajout de références personnelles erronées.

Les démarches des candidats sont dans l'ensemble logiques et bien menées. Les bons candidats s'appuient sur des croquis d'intention, des schémas de principe, des scénarios d'usage, des mises en ambiance pour établir des hypothèses de recherche ouvertes et « généreuses ».

Ils exploitent leurs hypothèses avec une distance critique et mettent en contexte leurs intentions en raisonnant avec la problématique engagée.

Les meilleurs candidats font preuve d'esprit de synthèse pour structurer leur démarche. Les autres n'ont pas compris en quoi consiste la démarche de projet et articulent mal les différentes phases entre elles.

On observe dans un grand nombre de devoirs un manque de réelles problématiques.

Les meilleurs développements sont ceux qui prennent en compte la dimension réaliste mais innovante et qui interrogent la « valeur d'usage », la « valeur d'estime », la « valeur symbolique »....

Variées, les pistes de recherches ne reflètent et ne développent cependant que trop rarement les éléments soulignés dans l'analyse. Elles peuvent être irréalistes, mal définies et peu conceptualisées.

Le choix des candidats pour le projet final est rarement raisonné et judicieux. Souvent trop convenu et conventionnel, le développement reste à l'état d'hypothèse mal contextualisée. Les candidats proposent souvent des solutions de revêtement végétal sur différents supports.

Le jury a relevé une certaine méconnaissance des considérations technologiques ou environnementales.

De plus, les propositions se résument parfois à un simple agrandissement d'une recherche, à un dessin coté ou à une mise en perspective.

Communication visuelle :

En ce qui concerne la composition, le rapport texte/image est cohérent. Le niveau de communication est correct.

Les planches sont dans l'ensemble assez claires et lisibles mais les solutions sont parfois graphiquement maladroitement. Certains candidats n'ont pas le niveau d'exigence du concours (qualité du dessin/ croquis/ dessin technique/ mise en perspective).

Le jury apprécie le fait que beaucoup de candidats possèdent une écriture graphique personnelle.

Nombreux sont ceux qui font preuve trop tôt d'une grande structuration des éléments composant leurs planches. Dans certains cas, ceci nuit à la maturation des idées et à la spontanéité des propositions durant la phase de recherche.

Évaluation sujet A :

À la lecture des critères d'évaluation, les candidats prennent connaissance du cadre et de la méthodologie à observer pour mener à bien la démarche de projet.

Critère 1 : Pertinence de l'analyse et intérêt de la problématique au regard de la demande

Il est impératif d'effectuer une lecture attentive du sujet pour en faire une analyse juste.

Les constats tirés de l'observation des documents iconographiques doivent mener à une exploration graphique et à une analyse prospective. Cette analyse du sujet permettra de dégager une problématique.

Nous retenons quelques exemples de problématiques intéressantes :

- « Sans faire table rase de l'urbanisme et des progrès technologiques, comment intégrer la nature à la ville ou à l'inverse adapter l'urbanisme et sa technologie à la nature et garantir la préservation du vivant ? »
- « Comment utiliser le végétal en tant que signal dans l'espace urbain, afin de conduire les citoyens vers de nouvelles pratiques au sein de leur environnement ? »
- « Comment envisager des dispositifs, des objets, des jardins appartenant au domaine public qui fassent office de campagne de sensibilisation et qui questionnent notre rapport urbain à la nature ? »
- « Redonner une place au rôle du végétal et à la nature dans l'espace urbain modifie-t-il la perception de notre cadre de vie et plus encore nos modes de vie et nos comportements au sein de la ville ? »

Le jury évaluera la démarche de réflexion du candidat et sa capacité à formuler une problématique.

Critère 2 : Validité des hypothèses de recherches en adéquation avec la problématique

Le jury a évalué ici la validité des hypothèses de conception, c'est-à-dire les questionnements pertinents. Ce critère oblige les candidats à la prise en compte à la fois des concepts d'urbanisme, de ville et de nature, d'espace collectif, de comportements et des pratiques sociales. Chaque hypothèse correspond pour ce sujet à un concept à développer.

Critère 3 : Cohérence et lisibilité de la démarche

Critère 4 : Originalité et diversité des propositions

L'évaluation portera pour ces deux items, sur la pertinence et la conformité de la proposition au regard de la demande. Les pistes innovantes doivent aussi être réalisables et réfléchies dans leurs dimensions techniques et esthétiques.

Critère 5 : Qualité de la communication visuelle

La qualité graphique de l'ensemble des planches est un élément qui permet au jury d'apprécier les aptitudes et l'aisance d'expression plastique et graphique du candidat.

Ce dernier doit choisir le moyen plastique le mieux adapté pour répondre à la demande, mais aussi le plus maîtrisé. Le jury vérifiera les aptitudes des candidats à proposer des plans, des vues en élévation et la mise en situation dans l'espace du projet choisi dans un cadre réaliste.

SUJET B

Démarche de projet :

Les démarches sont parfois floues et débouchent sur un projet final qui n'est pas toujours dans le prolongement de l'analyse effectuée. Lorsque l'analyse a été menée de façon rudimentaire, le résultat final en est une conséquence logique : un projet flou et superficiel.

Les candidats ont mené des projets synthétiques, qui ne sont pas toujours bien articulés. Les recherches et le projet final ne sont pas toujours en relation.

Les documents proposés sont davantage à considérer comme des planches de tendances que des moyens plastiques. Quelques principes et notions comme la multiplicité des cultures, la variété des paysages, des architectures, le lien entre les modes de vie, et l'idée de parcours... peuvent en être extrait.

Les candidats analysent ces documents mais ne questionnent pas le sujet. La plupart n'en dégagent pas autre chose qu'une analyse purement descriptive, parfois stéréotypée, au détriment de l'esprit même de la manifestation. Pour certaines copies, l'exploitation des documents visuels a été insuffisante.

Les candidats ne tiennent pas compte de la demande, et ne listent pas toutes les contraintes nécessaires pour établir des recherches et un projet réaliste avec des fonctions ciblées. La notion de ligne de vêtements est peu explicitée.

Cette analyse permet d'établir un cahier des charges et une liste de contraintes. Cette dernière doit déboucher concrètement sur des fonctions inhérentes à des vêtements de travail avec leurs spécificités techniques et fonctionnelles. De plus, les différents climats traversés par la course du Paris /Dakar doit déboucher sur une recherche de matériaux, de principes astucieux et novateurs et sur la déclinaison du ou des vêtements.

La problématique de ce sujet pouvait être abordée sous la forme de contraintes issues d'un cahier des charges précis.

Le questionnement porte dans un premier temps sur la contrainte de l'identification des différents membres du STAFF. Puis, dans un second temps, sur les manières de restituer par le vêtement (donc ses formes, matières, couleurs, motifs, fonctions, structure) les principes du Paris/Dakar (manifestation sportive/ sport de l'extrême/ aventure...) et la magie des lieux qu'il traverse. Enfin, il s'agissait de faire émerger des idées pertinentes quant à l'élaboration d'un vêtement de travail ayant des caractéristiques «techniques».

Pour une majorité de candidats, le cahier des charges est absent.

Pour d'autres, il est établi de façon exhaustive, parfois noyé dans une démarche floue.

Dans la partie consacrée aux recherches, la majorité des candidats a bien su restituer l'ambiance du Paris-Dakar, par le choix de motifs, couleurs...Cependant, ils ont eu des difficultés à traiter l'intégralité du sujet. Ils ont, soit répondu à la demande et dépeint trop rapidement les différents membres du STAFF (idée stéréotypée des différents métiers), soit omis de présenter certains d'entre eux.

Des candidats se sont engagés sur une mauvaise piste par la non prise en compte des contraintes imposées par un tel raid - aventure: Les propositions de formes et de couleurs donnent lieu à des tenues irréalistes, et peu fonctionnelles, voire folkloriques, La question d'identification par l'identité visuelle a été souvent intégrée, mais n'a pas donné lieu à de véritables propositions. Le logo pouvait être, par exemple utilisé comme un élément fédérateur au lieu d'être appliqué de manière anecdotique. Les recherches envisagent de manière superficielle cette question.

Le sujet laissait aussi la possibilité de concevoir, d'innover dans la forme, la structure du vêtement du Raid. Quelques astuces ont été trouvées, mais n'aboutissent pas à de véritables vêtements innovants.

Si les candidats proposent plusieurs concepts, ils sont souvent arbitraires et non justifiés.

Pour la majorité, les recherches ne sont qu'une simple déclinaison colorée, gratuite, pour identifier les sept catégories des membres du STAFF.

Les solutions techniques trouvées sont classiques et convenues sans analyse réelle du contexte.

Les candidats auraient pu s'appuyer sur des typologies de vêtement de travail comme : blouses médicales, tabliers de serveurs, combinaisons de garagistes et vestes de cuisiniers, ...

Le développement est parfois traité avec méthode : nuanciers, textures et détails techniques. La notion de projet semble assez bien comprise. Cependant, on n'observe souvent qu'un simple agrandissement d'une recherche où il manque des précisions techniques, des détails ou de réelles informations complémentaires (textes, croquis, vues différentes...) et peu de questionnements sur la faisabilité des projets.

De même, les aspects du vêtement ont été délaissés, comme le côté unisexe qui n'est parfois pas abordé.

Communication visuelle :

La communication est très hétérogène :

Les bonnes copies sont évidemment bien structurées, foisonnantes de propositions et lisibles. Le niveau graphique est assez bon voire très bon. La démarche du projet transparaît à travers la mise en page.

Les mauvaises copies manquent de lisibilité et sont graphiquement insuffisantes. Elles restent floues, trop chargées, confuses. Souvent ce défaut se retrouve dans la phase d'analyse. Le manque d'effort dans l'écriture et les fautes d'orthographe gênent la lecture.

Le jury constate qu'à ce stade du concours, il subsiste encore quelques très mauvaises copies au niveau graphique.

Il faut rappeler qu'une bonne planche, claire, bien exécutée, et communicante dans les dessins comme dans le texte est nécessaire et imposée pour aborder l'épreuve.

Évaluation sujet B :

Critère 1 : Pertinence de l'analyse et intérêt de la problématique au regard de la demande

Il est impératif d'effectuer une lecture attentive du sujet pour en faire une analyse juste. Les documents iconographiques permettent ici d'avoir un support visuel sur lequel le candidat va s'appuyer pour proposer une ambiance graphique et colorée. Le jury vérifiera si le candidat a bien compris l'importance des contraintes données par le cahier des charges et l'esprit de la manifestation.

Le jury retiendra la capacité du candidat à dégager des concepts pour servir sa démarche de réflexion.

Critère 2 : Validité des hypothèses de recherches en adéquation avec la problématique

Les hypothèses sont les questionnements que le candidat tire de l'analyse et de l'exploration des documents afin de proposer des pistes de travail. Le jury comme pour le premier critère, s'attache à vérifier le cheminement logique de la démarche du candidat.

Critère 3 : Cohérence et lisibilité de la démarche

Critère 4 : Originalité et diversité des propositions

Ces deux critères d'évaluation ont permis au jury de vérifier la pertinence des choix opérés au regard des précédentes recherches, ainsi que la faisabilité des deux propositions finales.

Critère 5 : Qualité de la communication visuelle

Comme pour le sujet A, le jury apprécie les aptitudes et la maîtrise d'expression plastique et graphique du candidat pour l'ensemble des planches. Il doit choisir le moyen plastique le mieux adapté pour répondre à la demande, mais aussi celui qui correspond le plus à sa pratique habituelle.

LES RESULTATS :

Projet d'art appliqué : les notes vont de 01,5 à 20 au CAPLP et de 02,5 à 10,50 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	14	29	17	20	8	88	08,89
Eff. privé	1	6	1	0	0	8	05,69

Moyenne des admis : 11,95 au CAPLP et 07,25 au CAFEP.

PRÉSENTATION ET SOUTENANCE DU PROJET

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

*Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992
modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93
Présentation et soutenance du projet (Aspects fonctionnel, esthétique et technologique) suivies de la
présentation par le candidat d'un dossier de recherches personnelles.*

Durée de l'épreuve : 1 heure. Coefficient : 2.

Rapport coordonné par :

Laurence CRISEAU, Alexandra DUPUIS, Bruno TSCHAMSER, André LEFÈVRE

Membres de la commission Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANDRIÈS, Sophie-Adélaïde AUSTRUY, Isabelle BASQUIN, Sarah BAUDUIN, Olivier BAYLE, Jean BOREL, Corinne CHOUKROUN, Jean-Pierre CORDAT, Laurence CRISEAU, Alexandra DUPUIS, Laetitia LAMBOT, Josée-Anne LANNES, André LEFÈVRE, Sandra MONTABORD, Alain NICAISE, Sébastien PAROUTY, Patrick PERRIER, Pascale RECORDA, Rachel SANCHEZ, Cécile SINGH, Sophie TINLAND, Bruno TSCHAMSER.

Rappel du contexte général et des attentes de l'épreuve :

D'une durée d'une heure, l'épreuve s'articule en deux temps distincts : celui de la présentation et soutenance orale du projet d'art appliqué et celui de la présentation orale d'un dossier de travaux personnels. Elle nécessite une préparation rigoureuse de la part des candidats.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier les capacités des candidats à s'exprimer, écouter, communiquer, remettre en cause des productions, faire preuve d'esprit critique, justifier et convaincre.

Présentation et soutenance du projet :

Le jury a pu apprécier lors de cette épreuve l'excellente prestation de certains candidats, qui ont su préparer et anticiper leur soutenance.

En effet, faisant preuve d'une réelle distanciation critique et de pertinence par rapport à la problématique qu'ils avaient posée, quelques candidats ont su judicieusement mettre à profit le temps qui sépare l'épreuve pratique d'arts appliqués de la soutenance pour développer oralement de nouvelles pistes ou contre-propositions à partir de celles proposées dans leur projet et/ou en approfondissant et explicitant certaines recherches abordées puis abandonnées.

La structuration et l'argumentation du propos, servies par un vocabulaire adapté aux arts appliqués, ont été appréciées du jury.

Présentation d'un dossier de recherches personnelles :

Le jury a pu apprécier des dossiers personnels riches et variés, d'une grande qualité graphique et plastique dans le domaine des arts appliqués et/ou des arts plastiques, ces dossiers étant généralement inscrits dans une démarche personnelle liée à des problématiques contemporaines.

Concernant les dossiers personnels relevant des arts appliqués, les meilleurs candidats ont privilégié des postures exploratoires et manipulatoires montrant des aboutissements maîtrisés (design de produit, d'espace et de communication) qui ont révélé la dimension sensible des travaux et de leurs auteurs. D'autres, plasticiens de formation, ont fait preuve de pratiques inhérentes à l'art contemporain : peintures, gravures, vidéos, photos, installations et ont enrichi l'échange en révélant les passerelles possibles entre arts plastiques et arts appliqués.

De manière générale, l'analyse critique des différentes productions présentées permettait de construire un « scénario » du dossier personnel.

Cependant certains candidats :

- se contentent de proposer une accumulation de travaux (parfois uniquement scolaires), sans avoir fait de sélection judicieuse, ni donné un sens ou apporté de références en adéquation avec leurs productions ;
- ne présentent pas une qualité de travail suffisante à ce niveau de concours : le loisir créatif et les productions artisanales et familiales n'ont pas lieu d'être ;
- ne prennent pas en considération une logique de construction de la démarche : les propositions sont figées sur la réalisation terminale ;
- n'intègrent pas la notion d'organisation matérielle de la présentation des dossiers.
- D'autres dossiers personnels se sont révélés pauvres, tant dans la diversité des travaux et productions que dans leur mise en œuvre. Les postures réflexives propres aux arts appliqués étaient peu ou mal engagées.
- Enfin, le jury regrette une prépondérance de productions (documents imprimés) notamment dans le domaine de la communication visuelle qui ne lui permet pas d'en appréhender la démarche préalable.
- Lors de la prestation orale, certains candidats ont montré des faiblesses en manquant d'énergie et de dynamisme ou en s'engageant dans des discours digressifs lourds et maladroits aux références culturelles évasives.
- Le jury a constaté que certains candidats avaient une méconnaissance des Arts Appliqués et de leurs enjeux allant parfois jusqu'à la confusion entre arts appliqués et arts plastiques.
- Quelques-uns ont même donné une vision restrictive et stéréotypée des Arts Appliqués en l'assimilant à une simple activité manuelle.

Suggestions et conseils anticipés du jury pour les épreuves orales du nouveau concours CAPLP Externe Arts Appliqués, option design et métiers d'art session 2011.

- refléter le niveau master II de recrutement, concernant une démarche globale, un dispositif retenu, des références, une démarche critique.
- construire l'exposé oral et éclairer le jury sur le sens de la problématique dégagée en fonction d'une analyse structurée des données et décliner, précisément, les propositions développées pour la leçon.
- hiérarchiser l'intervention en tenant compte des notions et contenus retenus, des dispositifs adoptés, de la gestion des outils, du temps et de l'espace ;
- témoigner d'une aisance convaincante et sensible et maintenir un comportement positif évitant une représentation nonchalante ou excitée.
- adopter une attitude attentive et flexible propice à un échange avec le jury et à un dépassement éventuel du propos.

LES RESULTATS :

Épreuve de présentation et soutenance du projet : les notes vont de 01,50 à 19,50 au CAPLP et de 01,50 à 05,50 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	7	19	26	17	18	87	10,32
Eff. privé	0	4	3	0	1	8	08,75

Moyenne des admis : 13,09 au CAPLP et 11,38 au CAFEP.

ÉPREUVE SUR DOSSIER

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992
& modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

Cette épreuve comporte, dans la discipline ou la spécialité, un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de son expérience professionnelle et exploitable dans l'enseignement. Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au lycée professionnel,
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines,
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication,
- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré et notamment d'un lycée professionnel.

Durée de la préparation : 1 heure.

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)

Coefficient : 3.

Rapport coordonné par : Charly PENAUD

Assisté de :

M. Dominique BOISSEL, M. Michel CARNET, Mme Sylvie CARON-PARIAUD, M. Philippe GANNE,

Membres de la commission

Mesdames et Messieurs :

Stéphanie BAGARILLA, Dominique BOISSEL, Jean BOREL, Etienne BOULARD, Nicolas CAILLEAU, Michel CARNET, Sylvie CARON-PARIAUD, Alain CARTAU, Maya CASTEJON, Sandrine FERREIRA, Philippe GANNE, Halima GUERROUMI, Tina LUCAS, Dominique MASSABUAU, Julie MAIBACH, Lionel MONNIER, Fabrice PALEAZZI, Christian PAILLET, Lise PEIFFER, Charly PENAUD, Sophie QUENTIN, DREYFUS.

L'épreuve évalue une prestation orale qui s'appuie sur un dossier examiné au préalable par le jury. Il s'agit, dans ce dossier, de présenter l'analyse d'un thème relevant des arts appliqués, choisi librement par le candidat. Cette première partie est prolongée par la description de plusieurs séquences pédagogiques qui engagent le candidat à se poser les questions à partir desquelles se fondera le projet de formation.

Le candidat n'est pas amené à réaliser un mémoire mais à utiliser l'étude thématique comme prétexte pour proposer des séquences en lien avec les questionnements issus de l'analyse.

Par conséquent, outre que le candidat doit prendre appui sur les programmes, il doit montrer son aptitude à utiliser la connaissance qu'il a des domaines des arts appliqués pour réinvestir et transférer son expérience (cursus scolaire, pratique personnelle, stages, activité professionnelle...) dans des propositions pédagogiques adaptées.

Le dossier doit faire état de connaissances actualisées et le candidat doit faire preuve de pertinence en termes d'argumentation et de justification de ses choix et de ses démarches.

Enfin, le jury appréciera l'aptitude du candidat à se remettre en question et à réagir aux remarques en proposant de nouveaux scénarii, de nouvelles hypothèses, de nouveaux dispositifs.

L'évaluation portera sur :

- La capacité à appréhender les enjeux de la discipline dans leur diversité ;
- La capacité à appréhender le public concerné ;
- La capacité à exploiter et à élargir sa formation et / ou sa connaissance d'un domaine professionnel pour le réinvestir dans un contexte d'arts appliqués ;
- L'intérêt et la logique des propositions pédagogiques relatives à une problématique d'arts appliqués ;
- L'aptitude au dialogue et à la communication ;
- La clarté et la cohérence de l'exposé.

Nota : Lors de la présentation orale, le candidat peut, s'il le désire, utiliser les outils numériques et multimédia. Enfin, il est rappelé que l'ajout de documents supplémentaires (numériques ou autres) lors de l'oral est interdit. La documentation qui ne figure pas dans le dossier ne peut pas être prise en compte par le jury.

LES ATTENDUS

Concernant le dossier.

Les dossiers ne doivent pas être envisagés comme des encyclopédies. Il ne s'agit pas de compiler des informations dont on sait qu'elles n'auront aucune utilité au moment de l'élaboration des séquences pédagogiques. Le dossier doit prendre la forme d'une réflexion synthétique abordant le thème sous différents angles. Une approche circonvolutive permettra au candidat d'articuler les questionnements autour du thème central.

Pour faciliter la lecture du dossier, le candidat pourra mettre en œuvre un principe de lecture à différents niveaux (graisse, couleur, taille... de la typographie, mise en page, animation graphique...).

De toute évidence, le candidat doit adopter une démarche analytique, un esprit de synthèse, un principe de lisibilité qui participeront ensemble à l'émergence et à la compréhension par le jury de la problématique.

Le questionnement sera d'autant plus simple à exploiter lors du montage des séquences pédagogiques qu'il sera logiquement issu de l'investigation. Il doit apparaître comme le matériau permettant de développer des compétences et des apprentissages dans les séquences.

Nota : L'objectif de la séquence ne doit pas être la seule réalisation d'un 'objet' d'arts appliqués, mais aussi en amont, la réflexion, l'exploration de nouveaux territoires, l'expérimentation de notions, de concepts de principes... la synthèse des découvertes (la leçon), le réinvestissement de ces notions, concepts et principes sur des 'objets' d'arts appliqués.

Nota : Le candidat ne doit pas limiter ses propositions à un domaine des arts appliqués mais bien au contraire ouvrir. Il est conseillé de ne pas envisager uniquement les formations Métiers d'Art car les candidats en connaissent souvent mal les enjeux.

Le dossier ne doit pas excéder une quarantaine de pages de format A4 maximum, il comporte un sommaire, une pagination et une bibliographie.

Concernant l'oral.

Le jury attend de l'entretien que le candidat fasse preuve de son sens de dialogue et de communication, de sa capacité d'écoute et de sa motivation. Un futur enseignant doit savoir se détacher de son dossier pour éviter soit de se 'raconter' sans prendre le recul nécessaire à un exposé distancié, soit à l'inverse, de rester trop distant et donnant l'impression de n'être pas impliqué.

La présentation que le candidat fait de la partie thématique du dossier suppose d'être synthétique puisque le jury connaît le dossier. La communication structurée doit privilégier l'émergence de la problématique ou du questionnement à travers le thème.

La préparation est nécessaire en termes de structure, de vocabulaire plastique et technique, d'illustration (références, exemples de démarches, de productions...), de temps de parole, de communication (diction, regard, utilisation du tableau, d'outils informatiques...) pour laquelle la fiche de notes doit rester une aide et ne pas devenir un support de lecture monotone et sans passion.

Lors de l'échange avec le jury, le candidat, au travers de son écoute et de sa capacité à réagir, à 'rebondir' doit manifester sa motivation à appréhender le public, à enseigner et à établir du lien avec l'équipe pédagogique.

Concernant le métier d'enseignant.

Il n'est pas dans les attentes du jury que le candidat maîtrise le langage pédagogique. Cette année encore, les membres du jury rappellent qu'il est préférable de proposer des intentions, de définir des priorités, de réfléchir au public et au niveau de formation en termes de contenus et de démarches plutôt que d'énoncer des objectifs ou des moyens plastiques qui n'en sont pas ou de poser des critères d'évaluation décalés des contraintes ou du cahier des charges.

Il convient de mettre en œuvre des prétextes, des situations, des dispositifs... susceptibles de répondre aux attentes du programme sans référence à un modèle préfabriqué qui serait enfermant et réducteur.

LES OBSERVATIONS DU JURY CONCERNANT LE DOSSIER.

➤ **La forme du dossier.**

Le jury constate que :

- Le soin apporté à la présentation des dossiers, notamment par l'utilisation de plans identifiables dans le sommaire, de visuels bien choisis, de rapports texte / image dynamiques et alternés, de niveaux de lecture différenciés, de notions clés, participe à la qualité de la communication et à la clarté de la réflexion.
- Bon nombre de dossiers, affiche une cohérence en termes de mise en page (pertinence des principes graphiques, présence d'identités graphiques, hiérarchisation des informations, accord du parti pris graphique et du thème...).
- Les bases du vocabulaire spécialisé sont acquises et maîtrisées pour certains candidats.
- Bon nombre de dossiers présentent les références culturelles sélectionnées et utilisées avec justesse ; documentation riche, pertinente qui remplit correctement son rôle de ressource pour la construction des leçons et des séquences.
- Les efforts en termes de syntaxe et d'orthographe ont été réalisés.

Le jury conseille aux candidats :

- De ne pas vouloir se démarquer en privilégiant une originalité gratuite qui porte préjudice à la lecture et à la compréhension de la réflexion (quelques candidats ont choisi des partis pris de présentation qui nuisent à la lisibilité du contenu : pagination fantaisiste, surabondance de typographies, superpositions de visuels, mises en page difficile à appréhender...).
- De s'assurer de la qualité des visuels issus d'internet. Attention au format 'vignette' (forte pixellisation).
- De ne pas envisager le dossier comme un 'livre objet' quand ce concept ne doit rien apporter au contenu (d'autant que la fabrication est souvent 'chronophage').
- D'équilibrer les parties relevant du thème et de l'exploitation pédagogique (la deuxième partie ne doit pas être exclusivement écrite).

➤ **L'approche thématique.**

Le jury constate que :

- Trop de thèmes de recherche ne sont pas exploitables faute d'être porteurs de problématiques. L'association d'extraits d'auteurs et de citations, sans questionnement ni distance critique ou encore, sans réelle appropriation ou approfondissement personnel ne peut pas constituer un support exploitable pour le montage des séquences pédagogiques dans les différents domaines que comportent les arts appliqués.
- Trop de visuels proposés sont sous exploités (pas de phases d'observation ou d'analyse) et manquent de pertinence ou sont mal réinvestis lors de l'approche pédagogique.

Le jury conseille au candidat :

- D'analyser précisément la documentation pour étayer le propos de façon constructive et offrir des références élargies ;
- De tirer profit de son expérience professionnelle ou de la spécificité de sa formation pour le choix du thème et l'exploitation pédagogique qu'il induit.

Toutefois, d'excellents dossiers ont témoigné d'une investigation active et curieuse dans différents domaines des arts appliqués en connexion avec d'autres champs de la culture artistique. Ces travaux, au regard de problématiques bien posées, soutenus par des exemples riches et variés ont su nourrir un questionnement approfondi, synthétique et rigoureux.

➤ **L'articulation de la thématique et des séquences pédagogiques :**

Le jury constate que :

- Quelques candidats ont pris le parti de traiter succinctement l'approche thématique pour aborder rapidement les propositions pédagogiques. Cette structure de dossier aboutit à des propositions sans réel fondement, entraînant un apprentissage peu construit qui ne répond pas à la demande fondamentale de l'épreuve, à savoir : Etre capable de choisir et d'explorer un thème et pour le réinvestir au cours de l'exploitation pédagogique.
- Les séquences pédagogiques n'établissent que peu de lien avec l'approche thématique des dossiers. L'articulation reste artificielle.

Le jury conseille au candidat :

- D'articuler les pistes pédagogiques au thème en considérant ce dernier comme un prétexte à développer des notions, des savoir-faire et des attitudes eux-mêmes alimentés par les connaissances (les séquences doivent impérativement ré-exploiter la thématique).

Nota : Les articulations les plus réussies témoignaient d'un lien évident entre apprentissage et questionnement. La première partie du dossier ouvrait naturellement sur un dispositif adapté, prenant la forme d'un cheminement construit et phasé, balisé de repères significatifs.

➤ Les séquences pédagogiques

Le jury constate que :

- Des dispositifs très fermés débouchent souvent sur des travaux uniformes (les réponses sont justes mais non différenciées).
- Quelques séquences prennent encore la forme d'une suite d'exercices visant des savoir-faire sans relation entre eux, sans réflexion sur le processus d'apprentissage, aboutissant de ce fait à des réalisations surfaites.
- Beaucoup de candidats ne savent pas poser d'objectifs adaptés au niveau d'exigence d'une classe donnée faute de s'être approprié les programmes et les conditions qui y sont liées : contexte, méthode, démarche... ainsi que les conditions et les critères d'évaluation.

Le jury conseille :

- Aux candidats de 'réaliser' leurs propositions pédagogiques (certaines séances sont trop longues pour des élèves de lycée professionnel, d'autres sont sujettes à des manipulations trop compliquées, d'autres encore ne proposent pas d'outils adaptés).
- D'éviter les exercices modélisant (à la manière de...) ou qui exploitent des notions sans intérêt (décoration, habillage, répartition de motifs...) ne permettant pas une véritable appropriation du sujet par les élèves et ne participant en rien à leur épanouissement (curiosité, autonomie...).
- D'aborder l'ensemble des domaines des arts appliqués.

LES OBSERVATIONS DU JURY CONCERNANT L'ORAL.

L'exposé. Il s'agit d'une intervention de quinze à trente minutes maximum donnant lieu à une présentation synthétique du thème mettant en perspective le développement d'une ou plusieurs pistes pédagogiques, sachant que le jury a déjà pris connaissance du dossier.

L'entretien. Il s'agit d'un échange de vingt à trente minutes mené par le jury. Il permet de préciser certains éléments de la présentation ou du dossier, d'évoquer d'autres hypothèses pédagogiques, d'évaluer le recul pris par le candidat par rapport à son dossier ainsi que sa capacité d'écoute, d'argumentation et de remise en question.

Le jury constate que :

Lors de l'oral, rares sont les candidats qui savent se détacher de leur dossier et résumer les questions qu'ils se sont posées à partir de leur thème pour en dégager leurs motivations, voire une posture engagée rendant leur présentation vivante, active et empreinte de leurs convictions.

Cependant, si certains candidats, cette année encore, sont restés sourds aux remarques du jury, campant sur leur position, nombreux sont ceux qui se sont montrés généreux, attentifs aux spécificités du public qui leur sera confié et soucieux de l'aider à appréhender un environnement en constante évolution, répondant ainsi aux objectifs qui sous-tendent les nouveaux programmes d'arts appliqués et de culture artistique.

Le jury a apprécié le soin apporté à la préparation des exposés de la plupart des candidats, la qualité de leur écoute et pour certains plus particulièrement, leur réactivité et la profondeur de leur réflexion.

Le jury conseille :

- De préparer l'exposé afin d'être clair et structuré, de s'exprimer dans un langage précis, en usant de références adaptées au domaine des arts, de l'artisanat ou du design afin de bien gérer la courte durée de l'exercice.
- D'adopter une 'stratégie' de présentation qui peut être soit linéaire, à savoir en considérant le thème dans un premier temps puis, les séquences pédagogiques en deuxième lieu ou en alternant l'évocation du thème et l'exposé de la proposition pédagogique. Cette dernière solution permet ainsi la mise en évidence des liens et donne du rythme à l'exposé.
- D'utiliser le tableau comme un support efficace aux propos, sans que cela ne nuise à la fluidité et au dynamisme de l'intervention. L'écriture doit mettre en évidence une structure, un point fort mais ne surtout pas être une redite de la communication orale.
- De ne pas être déstabilisé par les questions du jury qui cherche à comprendre, à aider le candidat à redéfinir certains paramètres de la séquence (objectif, dispositif, évaluation...) quand ceux-ci ne sont pas adaptés ou satisfaisants.
- Enfin, de prendre du recul vis-à-vis du travail présenté pour 'rebondir' sur les remarques du jury et faire preuve d'écoute (l'attitude fermée de certains candidats ne démontre pas leur capacité à se remettre en cause).

LES RESULTATS :

Épreuve sur dossier : les notes vont de 1.5 à 20 au CAPLP et de 01 à 06 au CAFEP.

note / 20	0 ≤ n < 4	4 ≤ n < 8	8 ≤ n < 12	12 ≤ n < 16	16 ≤ n ≤ 20	total	moyenne
Eff. public	13	19	21	23	11	87	09,85
Eff. privé	0	3	3	1	1	8	09,38

Moyenne des admis : 12,19 au CAPLP et 10,25 au CAFEP.

* * *

Dans le cadre du nouveau concours de recrutement du personnel, défini par l'arrêté du 28 décembre 2009, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel (paru au BO n°21 du 27 mai 2010), le jury conseille aux candidats de lire attentivement la définition de l'épreuve intitulée 'Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel' (ci-dessous).

PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCEE PROFESSIONNEL

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE.

*Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel.
Texte n°20 paru au JORF du 06 janvier 2010.*

Cette épreuve, de coefficient 3 et d'une durée de 6 heures (travaux pratiques : quatre heures, préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale :

- À justifier ses choix ;*
- À mettre en évidence les informations données et les résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques, qui lui ont permis de construire sa séquence de formation ;*
- À décrire la séquence de formation qu'il a élaborée ;*
- À présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.*

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Si l'épreuve permet au candidat de démontrer qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de lycée professionnel tant pour l'option Design que pour l'option Métiers d'art, elle suppose également qu'il maîtrise les savoir-faire professionnels liés au métier d'enseignant.

Remarques : Si le candidat doit produire des cours respectueux des règles pédagogique et didactique, il est également important de penser et de produire des dispositifs innovants et diversifiés 'emprunts de fraîcheur' qui font preuve de générosité. Les séquences supposent davantage une volonté de s'appropriier le dispositif et d'être acteur de sa pédagogie que d'utiliser d'un schéma stéréotypé.

A titre d'information, session 2011

Modification des épreuves : l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel. (NOR: MENH0931332A) est paru au JO du 6 janvier 2010.
La définition des épreuves figure en ANNEXE 1 : Épreuves du concours externe du CAPLP, Section Arts appliqués.

Pour les deux options :

- Option design
- Option Métiers d'art

Les exemples de sujets sont disponibles sur : <http://www.education.gouv.fr/siac2> :

Épreuves d'admissibilité :

- Épreuve de synthèse
- Épreuve de culture design

Épreuves d'admission :

- Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel
- Épreuve sur dossier

Indications relatives à la constitution du dossier de l'épreuve sur dossier :

CAPET et CAPLP Option design

Le dossier ne dépasse pas une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble sera consigné sur un cédérom, joint au dossier papier.

Il est constitué de planches de format A4. L'indication de la dimension réelle ou de l'échelle des projets ou des pièces est précisée. La reproduction est privilégiée, toutefois, des originaux peuvent être présentés :

- volumes ne dépassant pas 50 centimètres dans la plus grande dimension de leur contenant ;
- planches 2D ne dépassant pas le format A1.

En fonction de l'expérience personnelle du candidat dans un des domaines du design, le dossier présentera :

- les reproductions photographiques du ou des projets réalisés (produit manufacturé ou proposition définitive), mettant en évidence la démarche de conception et les choix techniques de réalisation en référence au cahier des charges, ainsi que leur mise en situation argumentée ;
- une synthèse en 2D d'une éventuelle séquence d'images animées.
- les croquis préparatoires et investigations menées en amont ;
- le questionnement des références exploitées ;
- une partie technologique relative aux productions ;
- des recherches montrant une implication personnelle dans un champ de création artistique.
- Une réflexion sur le choix des supports d'étude et les investigations qui pourraient donner lieu à des exploitations pertinentes en classe.